



Refection de façade - rez de jardin saccagé

Par **segoflo**, le 10/08/2016 à 15:48

Bonjour

La copropriété a voté les travaux de réfection de façade. Les échafaudages ont été posés dans les rez de jardins de la résidence. Ces rez de jardins sont complètement abimés, les plantes détruites, suite au passage des ouvriers et de la réalisation des travaux. Pouvons nous exiger du syndicat la remise en état des rez de jardins? Auprès de qui faire la démarche ? Le maître d'oeuvre?

Merci par avance pour vos conseils.

Par **springfield**, le 11/08/2016 à 22:01

Bonjour,

Prenez attache auprès du gestionnaire de copropriété en mettant en copie le président du conseil syndical. La remise en état doit être effectuée et pris en charge par les prestataires.